

N° SIRET : 260 711 148 000 15

N° DECLARATION D’ACTIVITE : 84070106907

Certifié Datadock

**Recyclage**

**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence**

**de niveaux 1 et 2**

Pour l’adaptation de nos formations aux personnes en situation de handicap merci de nous contacter

Lieu :

CESU 07

Résidence Hospitalière du Montoulon – Rue des anciens combattants d’Afrique du Nord

07007 Privas

Dates et tarifs :

nous consulter

Nombre de participants : 10 à 12

Horaires :

09h00 – 12h30

13h30 – 17h00

Durée :

7 heures réparties sur

1 journée

Contact :

Coordinatrice pédagogique :

Delphine OLLIVIER

Tél. : 04.75.20.23.38

Mail : cesu07@ch-privas.fr

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Pré-requis :**Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l’obtention d’un diplôme en vue de l’exercice de l’une de de ces professions de santé ;Personnes titulaires du diplôme d’Etat d’aide médico-psychologique ou d’accompagnement éducatif et social mentionné à l’article R. 451-95 451-88 du code de l’action sociale et des familles ou en cours de formation ;Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation ;Assistants médicaux ;Préleveurs sanguins en vue d’examens de biologie médicale ;Auxiliaires ambulanciers.Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d’un établissement de santé, d’une structure médico-sociale ou auprès d’un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé titulaire de l’AFGSU1 depuis plus de trois ans et moins de quatre ans.Etre Titulaire de l’AFGSU1 ou de l’AFGSU2 depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans.**Textes règlementaires :**Arrêté du 24 avril 2012 ;Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence ;Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l’arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence. |
|  | **Objectifs pédagogiques :** Se réapproprier et réactualiser les connaissances acquises au cours de la formation initiale d’AFGSU, dans le cadre de l’urgence médicale :* Prise en charge des urgences vitales ;
* Prise en charge des urgences potentielles ;
* Participation à la prévention des risques collectifs.
 |

|  |
| --- |
| La formation conduisant, après validation, à l’attestation de renouvellement de l’AFGSU de niveau 1 ou l’AFGSU de niveau 2 comporte 3 modules :**1° - Prise en charge des urgences vitales*** Identifier un danger immédiat dans l’environnement et mettre en œuvre une protection adaptée ;
* Alerter le SAMU ou le numéro interne à l’établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés ;
* Identifier l’inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d’une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
* L’obstruction aiguë des voies aériennes et les gestes adéquats ;
* Arrêter une hémorragie externe ;
* L’arrêt cardiaque et la réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d’urgence adéquat ;
* L’utilisation des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
* Les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d’urgence.

**2° - Prise en charge des urgences potentielles*** Les signes de gravité d’un malaise, d’un traumatisme osseux ou cutané et les gestes adéquats ;
* Les signes de gravité d’une brûlure et les actions appropriées ;
* Les règles élémentaires d’hygiène ;
* La prise en charge adaptée d’un traumatisme ;
* Le relevage et le brancardage ;
* Les mesures adaptées pour la mère et pour l’enfant face à un accouchement inopiné ;
* Les règles de protection face à un risque infectieux.

**3° -Participation à la prévention des risques collectifs*** Identifier un danger dans l’environnement et appliquer une protection adaptée ;
* Participer à la mise en œuvre des dispositifs ORSAN (Organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles) ;
* Intégrer son action au sein des plans de secours, du plan blanc ou du plan bleu ;
* Les risques NRBC-E et la conduite appropriée en cas d’activation du plan blanc ;
* Les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

**Validation de la formation :** * Délivrance d’une attestation de renouvellement à l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence subordonnée à la présence effective à la totalité de la formation ;
* Validité d’une durée de 4 ans après l’obtention de l’attestation ;
* Actualisation des connaissances, d’une durée de 7 heures, avant la fin de la 4ième année.

**Méthode mobilisée**:* Prévention des risques d’abandon ou de décrochage : réactivation et valorisation des acquis (retour d’expérience).
* Apprentissage du geste par l’erreur. Mobilisation, compréhension et mise en œuvre du geste.
* Evaluation, débriefing, réajustement.

**Modalité d’évaluation :*** Grille d’évaluation en fin de formation.

**Intervenants :** * Médecins et professionnels de santé spécialisés en soins d’urgence, formés à la pédagogie ;
* Equipe pédagogique du CESU 07.

**Coordonnateurs :*** Docteur Lazhar CHELIHI, Médecin responsable du CESU 07, Praticien Hospitalier Urgentiste au SAMU 07 ;
* Docteur Abdelhak BEN AZZOUZ, Médecin responsable pédagogique ;
* Madame Nathalie PERREIRA, Cadre de santé IDE du CESU 07

MAJ le 01/03/2022 |